



SWISS4.0 SA EN LIQUIDATION

CIRCULAIRE NO 1

Aux créanciers de SWISS4.0 SA en liquidation

Genève, le 17 mars 2025

SWISS4.0 SA en liquidation (CHF-304.938.738)

Circulaire no 1

Mesdames, Messieurs,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer de l'état actuel de la liquidation de la société SWISS4.0 SA en liquidation (la Société) ainsi que de la suite de la procédure au cours des prochains mois.

1. Rapport d'activité du 4 au 14 mars 2025

Par décision du 3 mars 2025, l'autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA a retiré l'autorisation d'exercer en qualité de personne au sens de l'art. 1b LB et a prononcé la faillite de SWISS4.0 SA avec effet au 4 mars 2025 à 8 heures. La FINMA a nommé Valfor Avocats Sàrl, à Genève comme liquidatrice de la faillite.

La liquidatrice a immédiatement pris le contrôle de la Société et de ses comptes bancaires. Elle a envoyé un email à tous les clients de la Société les informant du blocage de leur compte et de leur carte de crédit. Toutes les transactions postérieures à l'ouverture de la faillite ont été annulées et, depuis cette date, tous les paiements entrants et sortants ont été bloqués et soumis à l'approbation de la liquidatrice.

La liquidatrice a mis en œuvre un accès en lecture seule à l'application de SWISS4.0 afin que les clients puissent consulter le solde de leur compte ainsi que l'état de leurs valeurs en dépôt. Les déposants n'étant pas privilégiés, ils seront colloqués en troisième classe pour l'ensemble des avoirs déposés.

La liquidatrice a clôturé les opérations de la succursale de Zurich.

La liquidatrice a finalisé les déclarations fiscales (impôt sur les sociétés et TVA) pour l'année 2024 et préparé un bilan d'entrée en liquidation.

2. Contreparties et locaux

La liquidatrice a mis fin aux contrats de durée tels que les contrats de service à l'exception des services informatiques nécessaires. Ces services informatiques permettent notamment aux employés d'effectuer leurs tâches dans le cadre de la liquidation, ainsi que le maintien du logiciel de la Société, en versions production et démonstration. Seules les factures pour des services utiles à la liquidation continueront d'être payées par la masse. Toutes les autres prétentions découlant de ces contrats peuvent être produites en tant que créances de faillite.

S'agissant des locaux de la Société à Genève, la liquidatrice cherche un repreneur du bail à partir du mois d'avril 2025.

3. Etat des actifs

Un inventaire des actifs de la faillite établi par la liquidatrice sera disponible pour consultation dans les locaux de l'étude Valfor Avocats Sàrl, à la rue Jacques-Balmat 5, 1204 Genève, du 24 mars au 14 avril 2025. Pour le consulter, merci de bien vouloir convenir un rendez-vous au numéro +41 (0) 58 220 36 00.

Le principal actif de la Société est son logiciel SwissCore comme décrit ci-après.

4. Réalisation du logiciel

L'actif principal de la masse en faillite est le logiciel SwissCore. Une présentation du logiciel préparé par la Société est annexée à cette circulaire.

Le logiciel a été développé par la Société, qui en détient le code source. Ce logiciel est réalisé en architecture microservices qui permet des développements modulables et un déploiement à plus large échelle aisé. Il est opéré exclusivement sur le *cloud* (Microsoft Azure).

L'architecture microservices permet de diviser l'application en plusieurs services indépendants qui peuvent être développés indépendamment. Le logiciel est développé en langages .NET, Angular, et Flutter. Le logiciel est aisé à intégrer dans un environnement informatique de tiers (Open APIs).

Le logiciel de la Société est une alternative digitale aux modèles conventionnels de banque privée. Ces fonctionnalités ont permis l'obtention d'une licence FinTech. Le logiciel contient :

- Une application mobile consistant en une interface pour clients où ces derniers peuvent procéder à des transactions, des paiements, obtenir des services de conciergerie et faire d'autres demandes à la Société ;
- Un module *Onboarding* avec lequel le client peut réaliser entièrement en ligne toutes les formalités conduisant à son acceptation comme client bancaire ou financier, avec reconnaissance de visage, numérisation de papiers d'identité, validation de la conformité, des emails et téléphone ;
- Un module pour les paiements (entrées et sorties de fonds ou par carte) ;
- Un module de conciergerie ainsi qu'un service de conciergerie qui pourrait être assuré par une maison de conciergerie externe, tout client requérant un service de conciergerie par l'application passant par le logiciel avant d'arriver chez le fournisseur tiers ;
- Une plateforme d'opérations permettant aux techniciens de traiter toute demande ou requête sur la plateforme.

Le logiciel de la Société a été estimé en novembre 2024, alors que la Société était active, à une valeur se situant entre CHF 7'100'000 et CHF 11'300'000 par Forvis Mazars, en qualité d'experts indépendants mandatés par la Société. La société d'audit BDO SA a pris position en décembre 2024 sur l'estimation effectuée par Forvis Mazars et a conclu à une valeur se situant entre CHF 5'300'000 et CHF 10'200'000.

La liquidatrice souhaite céder le logiciel de gré à gré dans les plus brefs délais pour deux raisons :

- Le logiciel est opéré sur le cloud et donc nécessite le maintien et le paiement des services de cloud.
- Les employés ayant développé le logiciel et en assurant la maintenance sont encore sous contrat de travail avec la Société et sont actuellement intéressés à rejoindre les équipes d'un repreneur du logiciel. Si la vente prend plus de temps, il est probable que les employés quittent la Société ou que la Société doive les licencier en raison de leur coût, ce qui serait un désavantage pour le repreneur du logiciel.

La liquidatrice a l'intention de vendre le logiciel de gré à gré sous la forme d'une enchère contrôlée sur invitation. Le logiciel sera en principe offert en doubles enchères en parallèle : d'une part des enchères portant sur la vente exclusive du logiciel à un seul acquéreur et, d'autre part, des enchères portant sur la vente du logiciel, de façon non exclusive, à plusieurs acquéreurs différents. La liquidatrice retiendra soit l'offre exclusive la plus élevée soit l'ensemble des offres non exclusives en fonction du résultat le plus avantageux pour la Société obtenu par ces deux alternatives. **Toutes les personnes intéressées à acquérir le logiciel peuvent participer à cette enchère et sont invitées à se manifester auprès de la liquidatrice jusqu'au 11 avril 2025.** A l'issue du processus de vente, le logiciel sera vendu et une communication de la vente sera faite dans une circulaire ultérieure. Les créanciers n'auront pas la possibilité de surenchérir sur le(s) prix de cession du logiciel.

Les créanciers et les tiers peuvent également d'ores et déjà formuler des offres de rachat du logiciel (de façon exclusive ou non exclusive) à la liquidatrice.

5. Suite prévue de la procédure

La liquidatrice va préparer un état de collocation indiquant tous les créanciers de la Société et le publiera après la fin de la période accordée pour la production des créances, qui arrive à échéance le 5 avril 2025.

6. Contact

Toute question ou communication concernant la faillite de SWISS4.0 SA en liquidation peut être adressée à l'adresse suivante :

Christophe de Kalbermatten
Valfor Avocats Sàrl
Rue Jacques-Balmat 5
1204 Genève
christophe.dekalbermatten@valfor.ch ; Swiss4@valfor.ch

Tél : +41 (0) 58 220 36 00

7. For de la faillite

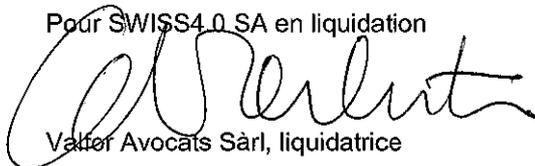
Le for de la faillite est au siège de la Société, à Genève.

Les prochaines communications de la liquidatrice aux créanciers auront lieu par voie de circulaire sur le site de SWISS4.0 SA en liquidation (www.swiss4.com).

Un avis concernant cette circulaire est également publié sur le site internet de la FINMA ainsi que sur celui de la Société.

Avec nos meilleures salutations,

Pour SWISS4.0 SA en liquidation



Valter Avocats Sàrl, liquidatrice

Par Christophe de Kalbermatten